

Modèle de Pacte d'associés

Mis à jour le : 10.02.2025

Introduction

Un **pacte d'associés** est un document **extra-statutaire** qui permet d'organiser et d'anticiper la gestion d'une société en définissant **les droits et obligations des associés**. Il complète les statuts en apportant **plus de souplesse et de protection** aux partenaires.

1. Éviter les conflits entre associés 🚨

→ Un désaccord entre associés peut bloquer totalement une entreprise. Le pacte permet d'anticiper ces situations en définissant :

- ✓ **Les règles de prise de décision** (majorité, unanimité sur certaines décisions stratégiques).
- ✓ **Les mécanismes de sortie** (rachat de parts, évaluation des titres, droit de préemption).
- ✓ **Les procédures en cas de conflit** (médiation, arbitrage).

2. Sécuriser la répartition du pouvoir ⚖️

→ Il clarifie le rôle de chacun et évite les dérives.

- ✓ **Règles de gouvernance** : pouvoirs du dirigeant, contrôle des décisions stratégiques.
- ✓ **Clauses de blocage** : évite qu'un associé prenne des décisions seul qui nuiraient à l'entreprise.
- ✓ **Droits de vote et majorité** pour les décisions sensibles (cession d'actifs, nomination de dirigeants...).

3. Protéger l'entreprise et ses actionnaires 🛡️

→ Un pacte peut inclure des clauses qui sécurisent l'activité et empêchent des abus.

- ✓ **Clause de non-concurrence** : éviter qu'un associé partant monte une entreprise concurrente.
- ✓ **Clause de confidentialité** : protéger les données et les stratégies de l'entreprise.
- ✓ **Clause d'exclusivité** : obliger un associé à se consacrer pleinement au projet.

4. Gérer l'entrée et la sortie des associés 🔄

→ Le pacte permet d'organiser la transmission des parts de manière contrôlée.

- ✓ **Droit de préemption** : donner la priorité aux associés en cas de vente des parts.
- ✓ **Clause d'inaliénabilité** : interdire la vente des parts avant une certaine durée.
- ✓ **Clause de sortie conjointe** : protéger les minoritaires en cas de rachat de l'entreprise.

5. Assurer une valorisation juste des parts 💰

→ En cas de départ ou de vente, il est crucial d'évaluer la valeur des parts de manière équitable.

- ✓ Définir une **méthode de calcul** pour éviter toute sous-évaluation ou surévaluation.
- ✓ Prévoir une **procédure d'expertise indépendante** en cas de désaccord.
- ✓ Mettre en place une **clause de rachat forcé** en cas de non-respect des engagements.

Conclusion :

Le pacte d'associés est **une assurance** contre les conflits et un levier de **pérennité** pour l'entreprise. Il permet d'éviter de nombreux litiges et de garantir une gestion fluide et efficace du projet entrepreneurial. **Indispensable pour toute société avec plusieurs partenaires !**

Nota Bene - Clause de non-responsabilité

Les informations et modèles contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un avis juridique ou remplacer l'assistance d'un professionnel qualifié. Bien que toutes les précautions aient été prises pour fournir des informations exactes et à jour, l'éditeur de ce document décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes.

Il est recommandé aux utilisateurs de ce modèle de consulter un avocat ou un conseiller juridique spécialisé pour vérifier la conformité des documents aux lois et règlements en vigueur, en fonction de leur situation spécifique. L'éditeur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de ces modèles, y compris en cas de requalification d'un contrat, de litiges, ou de sanctions administratives.

L'utilisation de ce modèle est effectuée sous la seule responsabilité de l'utilisateur. L'éditeur se réserve le droit de modifier et d'actualiser le contenu de ce document sans préavis.

Pacte d'associés

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

1. [Nom, prénom, adresse, nationalité], ci-après dénommé « Associé 1 ».
2. [Nom, prénom, adresse, nationalité], ci-après dénommé « Associé 2 ».
3. [Nom, prénom, adresse, nationalité], ci-après dénommé « Associé 3 ».

Ci-après désignés collectivement les « Associés ».

PRÉAMBULE

Les Associés détiennent ensemble le capital de la société [Nom de la société], enregistrée sous le numéro [Numéro SIRET], dont l'objet social est [Description de l'activité].
Le présent Pacte a pour objet de définir les modalités de gestion, de contrôle et d'évolution de la société, en complément des statuts.

ARTICLE 1 - OBJET DU PACTE

Le présent pacte vise à organiser :

- Les règles de gouvernance.
- Les modalités d'entrée et de sortie des associés.
- La répartition des bénéfices.
- La résolution des conflits.

ARTICLE 2 - RÉPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Chaque Associé détient les parts sociales suivantes :

- Associé 1 : [XX] %
- Associé 2 : [XX] %
- Associé 3 : [XX] %

Les décisions collectives seront adoptées à la majorité des voix, sauf dispositions contraires prévues aux statuts.

ARTICLE 3 - DROITS ET OBLIGATIONS DES ASSOCIÉS

Chaque Associé s'engage à :

- Contribuer activement au développement de la société.
- Ne pas nuire aux intérêts de la société.
- Respecter les obligations financières et contractuelles.

ARTICLE 4 - TRANSMISSION ET CESSION DES PARTS

4.1. Agrément en cas de cession

Tout associé souhaitant céder ses parts doit obtenir l'agrément préalable des autres associés.

4.2. Droit de préemption

Les autres associés ont un droit de préemption en cas de vente des parts à un tiers.

4.3. Valorisation des parts

La valorisation des parts sera effectuée sur la base d'une évaluation indépendante ou d'une méthode convenue à l'avance.

ARTICLE 5 - CLAUSES DE SORTIE

5.1. Clause de Buy or Sell

En cas de désaccord majeur, un associé peut proposer de racheter les parts des autres ou de les vendre selon des conditions définies.

5.2. Clause de sortie conjointe

Si un associé majoritaire cède ses parts, les minoritaires ont le droit d'exiger la vente de leurs parts dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 - NON-CONCURRENCE ET CONFIDENTIALITÉ

Les associés s'engagent à ne pas exercer une activité concurrente pendant une durée de [XX] ans après leur départ et à ne pas divulguer d'informations confidentielles.

ARTICLE 7 - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les bénéfices seront répartis proportionnellement aux parts détenues, sauf décision contraire validée par l'assemblée des associés.

ARTICLE 8 - RÉOLUTION DES CONFLITS

En cas de litige, les associés s'engagent à recourir à une médiation avant toute action judiciaire.

ARTICLE 9 - DURÉE DU PACTE ET RÉVISION

Le présent pacte est conclu pour une durée de [XX] ans et pourra être révisé sur décision unanime des associés.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS FINALES

Toute modification du pacte doit être formalisée par un avenant signé par tous les associés. Fait à [Lieu], le [Date], en [Nombre] exemplaires.

Signatures :

[Nom et Signature Associé 1]

[Nom et Signature Associé 2]

[Nom et Signature Associé 3]

Ce modèle de pacte d'associés vous permet d'encadrer la relation entre vous et vos associés. Pensez à ajuster chaque clause selon votre situation et consultez un professionnel si nécessaire.